

Le ministère via la CNA (Commission Nationale d'Agrément) a refusé d'agréer l'augmentation de la valeur du point à 3,76€ soit un gain de 2 centimes d'Euros prétextant un dépassement de l'enveloppe réservée à la CC 66. Faut-il en rire ou en pleurer ?

CC 66/CHRS

Salaires : De qui se moque-t-on ?

En septembre, pour la première fois de sa jeune existence, la Fédération SUD Santé Sociaux siègeait à la Commission Nationale Paritaire de la CC 66 et des CHRS, représentativité oblige.

A l'ordre du jour il y avait l'augmentation de la valeur du point. A savoir, le refus par le gouvernement d'agréer l'augmentation de 2 centimes, piètre augmentation proposée par les patrons en guise de politique salariale.

Une insulte en appelle une autre : devant ce refus et avec l'aval de la CFDT et de la CFTC les patrons de la Fegapei et du Syneas ont proposé 1,58 centimes d'Euros au 1er janvier 2013, proposition entrant dans le cadre budgétaire d'austérité du Gouvernement.

Il est vrai que les patrons dans le souci de se ménager des marges de manoeuvre, prévoient un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à 0,97% ponctionnant largement l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale allouée par conventions.

SUD, comme d'autres organisations syndicales pose une question simple : quels établissements de la CC 66 ou des CHRS ont aujourd'hui un GVT à 0,97% ? Les CE peuvent répondre. Actuellement le GVT est largement en dessous de ce chiffre.

Doublement victimes !

Victimes, les salarié-es le sont doublement ! Victimes des politiques d'austérité du gouvernement qui s'attaque aux salaires, à l'emploi et à la protection sociale.

Victimes des politiques patronales qui se gardent une part de l'augmentation annuelle de l'enveloppe consacrée à la CC 66 et aux CHRS pour se donner des marges de manoeuvre sur les masses salariales des établissements, pour le profit de qui ?

Alors que les salarié-es subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie, que le gouvernement reste les bras croisés, devant la fraude fiscale, que les salaires stagnent depuis de trop nombreuses années, nos patrons en arrivent à des propositions indécentes et inacceptables.

Pendant ce temps le SMIC rattrape allégrement le salaire minimum conventionnel, la précarité, via les temps partiels imposés, est de plus en plus importante, les conditions de travail se dégradent toujours plus.

Il est urgent d'agir !

Dans la CC 66, comme dans l'ensemble de la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS), le constat est le même partout.

Aujourd'hui mobilisé-es pour les retraites, demain pour défendre le budget de la Sécurité Sociale, la lutte pour les salaires répond à toutes les urgences.

Du salaire en plus, ce sont :

- de meilleures retraites,
- des cotisations sociales permettant d'alimenter les caisses de la Sécurité Sociale à hauteur des besoins,
- de meilleures conditions d'accès à la santé, l'éducation, au logement, à la culture et aux loisirs...

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle tous les salarié-es de la CC 66, des CHRS et de l'ensemble du secteur sanitaire et social à se mobiliser pour les salaires et la protection sociale.

L'unité peut se réaliser sur des bases simples !

Les bas salaires, la précarité, la pauvreté, ça suffit !

- SMIC et minimums conventionnels à 1700 Euros nets ;
- Revalorisation générale des salaires ;
- Pour une grille unique des salaires dans le cadre d'une convention collective commune de haut niveau.



Fédération
Sud Santé-Sociaux

70 rue Philippe de Girard
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris le 2 octobre 2013